

La Voie à Suivre

Chemini

773

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
 Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • www.hevratpinto.org
 Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
 Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • www.hevratpinto.org



26 Nissan 5773 - 6 Avril 2013

Rabbi David Pinto Chlita

La piété – avec bon sens

« Ils approchèrent devant Hachem un feu étranger que Hachem ne leur avait pas ordonné » (Vayikra 10, 1)

Au début du livre de Vayikra, il est dit (1, 7) : « Les fils d'Aharon mirent du feu sur l'autel. » Bien que le feu soit descendu du Ciel, c'est une mitsva d'apporter un feu d'en bas. Mais Nadav et Avihou n'ayant pas encore entendu cette loi de Moché, ils ont suivi leur propre intuition et ont ajouté un feu étranger qui ne leur avait pas été ordonné.

Il s'ensuit que l'essentiel de leur faute était qu'ils avaient transgressé un ordre de la Torah (Devarim 13, 1) : « N'y ajoute pas et n'en retranche pas. » De même qu'il est interdit d'enlever quelque chose aux mitsvot de Hachem, il est interdit d'y ajouter de notre propre chef, et quiconque ajoute, en réalité retranche. En effet, toutes les mitsvot de Hachem nous ont été données du Ciel avec une grande exactitude, elles ont été soigneusement pesées dans les moindres détails, et nous, pauvres humains, qui sommes de faible intelligence, qu'avons-nous à vouloir ajouter des mitsvot ? Et bien que Nadav et Avihou aient été considérés comme des sages d'Israël et des grands de la génération, que la Torah ait dit (Devarim 17, 11) : « Ne te détourne de la chose qu'ils te diront ni à droite ni à gauche », et que les Sages aient reçu la permission d'ajouter des barrières de leur propre initiative comme bon leur semble pour renforcer l'observance de la Torah, malgré tout cela, ici cela leur a été considéré comme un péché, parce que Moché était là, qu'il était à la tête du Sanhédrin, si bien qu'ils ont enseigné une halakha devant leur maître, c'est pourquoi il leur est compté à faute d'avoir ajouté une mitsva de leur propre initiative.

Pourtant, il faut savoir que toute l'interdiction d'ajouter aux mitsvot de la Torah porte sur le fait d'ajouter une mitsva que Hachem n'a pas ordonnée, par exemple ajouter une autre paracha dans les tefilin. Mais lorsqu'une mitsva nous a été ordonnée et que nous voulons l'exécuter avec perfection dans ses moindres détails, cette minutie est évidemment recommandable, et mérite même une grande récompense. Par exemple dans la mitsva de l'étude de la Torah, on peut se rendre quitte en lisant le Chema le matin et le soir, et cela suffit (voir Mena'hot 99b), mais celui qui veut faire cette mitsva au mieux en étudiant la Torah de toutes ses forces jour et nuit est appelé saint, et c'est cela la mitsva dans sa perfection. Naturellement, ce n'est pas là-dessus que porte l'interdiction d'ajouter aux mitsvot, car quiconque ajoute à l'étude de la Torah, on lui ajoute une bonne vie, et il est heureux en ce monde-ci et dans le monde à venir. L'essentiel de la mitsva est bel et bien d'étudier la Torah jour et nuit en se donnant du mal.

On trouve de même que tous les sages d'Israël ont accompli la mitsva de l'étude de la Torah dans sa perfection et qu'ils se sont donnés entièrement pour elle, sans s'accorder aucun repos, étudiant jusqu'à l'épuisement. On raconte sur l'ami de mon grand-père Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège, Rabbi David Ben 'Hazan zatsoukal, qu'il mettait les pieds dans une cuvette d'eau glacée pendant la nuit pour ne pas s'endormir dans son étude, et ainsi il étudiait sans interruption. On raconte aussi sur Rabbeinou Chemouël Eidels, le Maharcha, qu'il ne se coupait pas les cheveux afin de pouvoir les attacher par un fil qui se trouvait au-dessus de lui, afin de ne pas avoir la possibilité de baisser la tête et de somnoler. Et l'on raconte sur l'un des grands d'Israël qu'il tenait une bougie pour étudier à sa lumière, et qu'il était tellement

plongé dans son étude qu'il ne s'est pas aperçu que ses doigts se brûlaient à la cire de la bougie. C'est sa femme, qui avait senti une odeur de chair brûlée, qui l'a sauvé.

On raconte aussi de nombreuses histoires de bravoure sur des gens qui sont considérés comme simples, et qui ont mérité d'accomplir les mitsvot de Hachem avec un immense dévouement. Par exemple, à Bnei Brak il y avait un couple qui avait émigré de Russie il y a quelques années. Quand le mari est mort, la femme a appelé plusieurs rabbanim de la ville pour leur demander de lui faire un enterrement respectable avec beaucoup de participants, afin de lui accorder les derniers honneurs. Quand on lui a demandé ce que signifiait cette requête, et qu'est-ce qu'elle lui avait trouvé de si extraordinaire, la femme leur a raconté que lorsqu'ils étaient en Sibérie, pendant plus de soixante ans après leur mariage il ne l'avait pas touchée du tout parce qu'il n'y avait pas de mikvé là-bas. Quand les rabbanim de la ville ont entendu cela, ils se sont émerveillés de cette force spirituelle et ont dit que ce juif saint et pur méritait certainement de grands honneurs dans sa mort, pour avoir manifesté un dévouement illimité à la mitsva de la pureté. Effectivement, on lui fit de grands honneurs et beaucoup de monde participa à l'enterrement. Nous apprenons de là que nous avons le devoir d'accomplir les mitsvot de Hachem dans tous leurs détails, de la meilleure façon possible et avec perfection.

Mais même dans les mitsvot, on doit se conduire avec bon sens, et les accomplir avec discernement et mesure, car parfois il se peut qu'il soit préférable de renoncer à adopter un comportement plus strict que nécessaire, ou à une coutume de piété particulière qui n'est pas obligatoire, afin d'avoir une atmosphère de paix à la maison, ou pour préserver la bonne entente avec un ami. Car aux yeux du Saint, béni soit-Il, il est plus important de veiller aux bonnes relations avec autrui que d'adopter cette attitude de piété.

Cela s'applique en particulier au sujet de la paix du foyer. Par exemple, on sait que l'honneur du Chabbat s'exprime dans le fait de dresser la table avec des plats délicieux, et que la nature de la femme est d'y accorder une importance extrême et de passer de nombreuses heures à la cuisine en se donnant beaucoup de mal pour les préparer. Or parfois, le mari rentre du travail fatigué et de mauvaise humeur, et il élève la voix contre sa femme – pourquoi tous ces préparatifs, pourquoi est-ce que tu exagères tellement... et la femme, dans sa sagesse, souhaite que la paix règne dans son foyer, elle réfléchit et s'aperçoit qu'elle a le devoir de se préparer à obéir à son mari. Même s'il n'a pas raison, mieux vaut pour elle renoncer à multiplier les préparatifs en l'honneur du Chabbat, l'essentiel étant la paix du foyer. Et elle doit intérioriser le fait que même s'il n'y a à manger qu'un sandwich pour le repas du Chabbat, il vaut mieux se contenter de cela dans la joie et la paix du foyer. Même si on a l'impression d'avoir diminué la mitsva du plaisir du Chabbat, la volonté du Saint, béni soit-Il est que la paix règne entre eux, et mieux vaut renoncer à des attitudes de piété ou à des embellissements quelconques.

Paris	Lyon	Marseille	
20:09	19:55	19:51	Allumage
21:18	21:01	20:55	Fin



Les pièges de la cacherout

« Ne vous rendez pas impurs par tous les reptiles qui se meuvent sur la terre » (11, 44)

J'ai entendu de bonne source que le gaon Rabbi Mena'hem Tsvi Berlin chelita, Roch Yéchiva de « Rabbeinou 'Haïm Ozer », avait dit qu'au moment du décret contre la che'hita en Europe, notre maître le gaon Rabbi 'Haïm Ozer zatsal avait donné un grand principe en ce qui concerne le service de D.. Ce principe n'a pas été suffisamment publié, c'est pourquoi il est très important de nous le répéter, à nous et à nos enfants. Il y a des juifs qui observent les mitsvot et qui croient, a dit Rabbi Ozer, que lorsqu'on les accomplit, on rend service à D., alors qu'en réalité il en va tout autrement. Que nous observions les mitsvot ou non, elles peuvent prendre soin d'elles-mêmes...

Prenons l'exemple de la che'hita. Si nous nous imaginons un seul instant que c'est nous qui protégeons la cacherout, nous devons bel et bien savoir qu'elle se protège elle-même... mais Rabbi 'Haïm Ozer souligne que si nous n'observons pas suffisamment la cacherout, et si nous n'y veillons pas dans les moindres petits détails, elle va nous fuir ! On nous la prendra ! On ne nous permettra pas de l'observer ! Et c'est la signification du décret de la che'hita qui a été édicté contre nous, s'écriait Rabbi 'Haïm Ozer du plus profond du cœur. La même chose s'applique aux autres mitsvot, continuait-il. Nous pensons que nous rendons service à quelqu'un quand nous observons le Chabbat, que nous veillons à toutes ses mitsvot et toutes ses barrières, mais nous devons savoir que ce n'est pas le cas. Le Chabbat peut se garder tout seul, il continuera à exister pour l'éternité, mais si nous avons le malheur de le traiter avec indifférence, il nous fuira ! On nous le prendra et on ne nous permettra pas de l'observer (« Touvkha Yabiou »).

Pendant la guerre mondiale, les juifs ont connu des épreuves très dures en ce qui concerne la subsistance, au point que certains ont ouvert des boutiques qui vendaient de la viande de porc. Rabbi Lévi Yitz'hak Bender zatsal, le directeur spirituel des 'hassidim de Breslav, en voyant cela, a failli en mourir de chagrin.

Un jour, ce tsaddik passait dans les rues de la ville (d'après le témoignage de son gendre, le Rav Mordekhaï Laskar, il s'agissait d'une grande ville allemande), et tout à coup il aperçut la boutique d'un juif où l'on vendait du porc. Il entra dans la boutique et vit que le boucher frappait la viande de son couteau pour la couper et la préparer. Rabbi Lévi Yitz'hak s'arma de courage, s'approcha du boucher et lui dit : « Au lieu de frapper avec votre couteau de la viande de porc, vous pouvez peut-être me frapper moi, sur mon cœur... » et tout en parlant, le Rav ouvrit les boutons de sa chemise et lui montra l'endroit du cœur.

Le boucher juif entendit cela, et ces paroles qui sortaient du cœur lui rentrèrent dans le cœur et le poussèrent à cesser de vendre de la viande interdite.

En général, dit Rabbi Zilberstein chelita, qui cite cette histoire dans son livre « Aleinou Lechabea'h », quand on fait des reproches à un mécréant et qu'on essaie de l'empêcher de faire quelque chose d'interdit, la réaction est : « Si tu ne bouges pas d'ici, je vais te frapper. » Mais quand Rabbi Lévi Yitz'hak a fait cette proposition a priori en lui disant de tourner le couteau contre lui, le boucher n'avait plus rien à répliquer, et il s'est totalement repenti comme si c'était une évidence.

De telles questions

Voici une histoire merveilleuse qui est arrivée au Rambam, et qui met parfaitement en lumière l'enseignement des Sages selon lequel les aliments interdits abrutissent l'âme humaine. Elle a été racontée par le gaon Rabbi 'Haïm de Brisk, et citée dans un manuscrit du Maguid de Ritowa, le Rav Issakhar Ber. Il commence son histoire par la phrase suivante : « Et toi, cher lecteur, tends l'oreille à ce que je vais te raconter, ce que j'ai entendu du tsaddik le Admor et gaon Rabbi 'Haïm Soloveitchik de Brisk : Lorsque le Rambam est allé au Yémen, comme tout le monde le sait, l'un des gueonim de l'époque s'est présenté à lui. Une fois que le Rambam est rentré chez lui, ce gaon lui écrivait en permanence sur des questions de halakha.

Un jour arriva une lettre de ce gaon qui contenait un grand problème philosophique. Lorsque le Rambam lut la question, elle le surprit beaucoup. En se tenant la tête dans les mains, il dit : une question pareille, comment peut-elle venir en tête à un juif ? De telles questions n'entrent pas dans une tête juive, à moins que son âme ne soit devenue impure. Et le Rambam s'abstint de toute réponse.

Au bout d'un certain temps, le gaon envoya au Rambam plusieurs autres lettres, jusqu'à ce que ce dernier se sente obligé de lui répondre. Toute sa réponse fut : « Vérifiez les cho'hatim et les machgui'him de la communauté. » Lorsqu'il reçut cette lettre, le gaon obéit aux injonctions expresses du Rambam, et découvrit alors que depuis treize ans, on lui avait donné à manger, à lui et à toute la ville, de la viande interdite. C'est de cela que son âme avait été rendue impure, si bien que même un gaon comme lui en était venu à poser des questions relevant de l'impiété.

Les Hommes de Foi Histoires des justes de la famille Pinto

L'un des avrekhim de mon père m'a raconté qu'un jour, il s'était adressé à mon père, Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège, pour recevoir de lui une bénédiction. Mon père lui a répondu de façon inhabituelle : « Donnez-moi de l'argent pour la tzedaka et je vous bénirai. » « Je n'ai pas d'argent sur moi », lui a-t-il répondu. Immédiatement, mon père a dit : « Je sais, mon fils, je sais que vous n'avez pas d'argent, alors sortez, et en chemin vous verrez une enveloppe qui contient beaucoup d'argent, elle est à vous. »

Avec une innocence et une foi totales, il est sorti sans poser de questions superflues, et en chemin il a effectivement trouvé une enveloppe remplie de billets, et il est revenu vers mon père, qui l'a béni. »

C'est une foi totale et puissante en D., car s'il avait hésité et demandé où s'adresser pour trouver l'enveloppe, une pareille question aurait déjà représenté une imperfection dans la foi. Mais lui, quand il a entendu ces paroles sortir de la bouche de mon père, il y a cru si absolument qu'il a pour ainsi dire déjà vu l'enveloppe posée devant ses yeux. C'est pourquoi il n'a rien demandé et est sorti immédiatement la chercher. (D'après notre maître le gaon et tsaddik Rabbi David 'Hania Pinto chelita.)

« Moché dit à Aharon : approche de l'autel » (9, 7)

Rabbi Yitzele de Volojine a expliqué : « Moché lui a dit, pour quoi as-tu honte, c'est pour cela que tu as été choisi. »

C'est-à-dire que parce que tu as honte, c'est pour cela que tu as été choisi comme cohen gadol. En effet Aharon, dans sa grande modestie, se disait : qui suis-je pour approcher du Saint, béni soit-Il et Le servir ?

Jusqu'à ce que Moché lui dise que c'est justement à cause de cette honte elle-même, et à cause de son humilité, qu'il avait été choisi pour être prêtre.

« Aharon se tut » (10, 3)

Il a reçu une récompense de son silence. Quelle récompense a-t-il reçue ? Que la Parole de D. s'adresse à lui seul, dans le passage sur l'état d'ivresse (Rachi).

Dans la Guemara (Chabbat 30a), il est dit que la Chekhina ne réside pas là où il y a de la tristesse, mais dans la joie de la mitsva. Il est dit quelque chose du même genre sur la prophétie (Midrach Gadol Vayigach) : la prophétie ne repose pas là où il y a la tristesse, mais dans la joie de la mitsva.

Et comme la Parole s'était adressé à Aharon, dit Rabbi Avraham Sebbagh dans son livre « Tsrer HaMor », c'est une preuve éclatante qu'il a vraiment accepté de tout cœur le din, avec une joie parfaite. Car sans cela, la Chekhina ne se serait pas adressée à lui. Et c'est cela sa récompense.

« Aharon se tut » (10, 3)

Le Rambam a écrit dans son commentaire sur les Michnaïot (Berakhot 9, 5) : « On doit dire une bénédiction sur le mal de la même façon qu'on dit une bénédiction sur le bien. » Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'il faut l'accepter dans la joie et de bon cœur, en dominant sa colère, et on se sentira bien en disant la bénédiction « dayan haemet » (sur un décès) de la même façon que lorsqu'on dit la bénédiction « hatov véhametiv » (sur un bon vin). Comme le disent les Sages dans beaucoup d'endroits, tout ce qui nous vient du Ciel est pour le bien. C'est une chose logique, et même si cela ne provenait pas de l'Écriture, il y a de nombreuses choses qui paraissent bonnes au début et qui s'avèrent très mauvaises à la fin, c'est pourquoi il ne convient pas à quelqu'un d'intelligent de s'étonner quand lui arrive un grand malheur, car il ne sait pas ce qu'il en adviendra en fin de compte.

« Pourquoi n'avez-vous pas mangé le sacrifice expiatoire dans le lieu saint » (10, 17)

Voici ce qu'expliquait Rabbi Israël Yitz'hak d'Alexander : les initiales des mots de ce verset forment le mot « malé ahava » (rempli d'amour).

Et auparavant, il est écrit « Moché se fâcha », pour nous enseigner la nature de cette colère : lorsqu'elle provient de Moché, elle est remplie d'amour.

La vie dans la paracha

A partir de l'enseignement de Rabbeinou 'Haïm ben 'Attar, le saint Or Ha'Haïm

« Ne vous rendez pas impurs par eux » (11, 43)

Cela veut peut-être dire que les bnei Israël doivent faire attention à ne pas les faire rentrer dans leur bouche même par inadvertance, car dans les faits, il n'y a pas de différence entre un acte accompli volontairement ou involontairement. Les dégâts seront les mêmes dans l'âme même si l'homme a agi sans y prendre garde, sauf que si c'était délibérément, l'âme deviendra abominable, et si c'était involontairement, elle deviendra impure et souillée, c'est pourquoi il est écrit « ne vous rendez pas impurs et souillés à cause d'eux ».

On doit faire excessivement attention à toute chose qui risque peut-être de rendre abominable. Sans compter qu'à notre époque, où l'air et la terre sont devenus pollués, il n'y a plus de produits de la terre qui ne contiennent pas un peu de cette souillure, et celui qui protège son âme s'en gardera.

A la lumière de la Paracha

Un silence qui est un aveu

« Moché dit à Aharon : c'est ce qu'a dit Hachem en disant « Je me sanctifierai par mes proches » et Je serai glorifié à la face de tout le peuple, et Aharon se tut » (Vayikra 10, 3)

Nos Sages ont enseigné dans le Midrach (Vayikra Rabba 12, 2) que Moché a dit à Aharon : « Mon frère ! Au Sinaï, il m'a été dit « Je sanctifierai cette maison et Je la sanctifierai par un grand homme », et je croyais que ce serait ou par moi ou par toi qu'elle serait sanctifiée, et maintenant je constate que tes deux fils étaient plus grands que moi et que toi. » Quand Aharon a entendu que ses fils craignaient le Ciel, il s'est tu et a reçu une récompense de son silence, ainsi qu'il est écrit « Aharon se tut ». D'où savons-nous qu'il a reçu une récompense de son silence ? Il a mérité que la Parole de D. s'adresse à lui personnellement, ainsi qu'il est dit (Vayikra 10, 8) : « Hachem dit à Aharon ».

Je comprends de cela que parfois, on peut recevoir une récompense pour s'être tu, comme il est dit dans la Guemara (Zeva'him 115b) sur le verset « Il y a un temps pour se taire et un temps pour parler » (Kohélet 3, 7) : parfois, on se tait et on reçoit une récompense pour ce silence. Et pourquoi Aharon s'est-il tu ?

Parce que les paroles de Moché lui ont paru plus justes que les siennes propres, et il s'est tu par assentiment avec ce qu'il avait dit. C'est pourquoi il a reçu une récompense pour ce silence, afin que les bnei Israël voient et apprennent de lui.

Moché aussi a fait la même chose lorsqu'il s'est mis en colère contre les fils d'Aharon, ainsi qu'il est dit (Vayikra 10, 16-20) : « Il s'irrita contre Elazar et Itamar, les fils qui restaient à Aharon », et il a écouté ce que disait son frère Aharon, ainsi qu'il est dit « Aharon dit à Moché : aujourd'hui ils ont offert leur expiatoire », et qu'est-il écrit immédiatement ensuite ? « Moché écouta et cela lui parut bon. » Il a écouté, s'est tu et a reconnu que les paroles de son frère valaient mieux que les siennes.

Le gaon Boughid 'Hanina Saadoun zatsal

La veille du septième jour de Pessa'h marque l'anniversaire de la mort du gaon Rabbi Boughid 'Hanina Saadoun zatsal, le dernier des disciples éminents du dirigeant du judaïsme à Djerba, Rabbi Ra'hamim 'Haï 'Hawita Hacoheh zatsal, et celui qui a mérité d'avoir lui-même de nombreux disciples.

Rabbi Boughid est né en 5676 dans l'île de Djerba, où il a étudié la Torah et vécu près de Rabbi Ra'hamim 'Haï 'Hawita Hacoheh zatsal. Plus tard, il a été Av Beit Din de la ville de Djerba.

Le petit-fils de Rabbi Ra'hamim 'Haï 'Hawita Hacoheh, le gaon Rabbi 'Haïm Hacoheh, qui était Roch Yéchiva de « Or'hot Moché » au mochav Berakhia, a souvent rencontré Rabbi Boughid. Un jour, il a raconté son assiduité dans l'étude de la Torah, qui était sans égale :

« Pendant les premières années de la yéchiva, quand j'étais invité chez lui, nous étions toute la journée plongés dans l'étude de la Torah, et il s'occupait d'obtenir un soutien financier des membres de la communauté. A cinq heures du matin, il me réveillait pour étudier avant la prière, et nous continuions ainsi à étudier à la synagogue pendant plusieurs heures après la prière. Ensuite nous arrivions chez lui, nous prenions le petit déjeuner puis nous poursuivions notre étude jusqu'à midi. J'allais me reposer, mais Rabbi Saadoun zatsal continuait à étudier. Quand je me levais, nous continuions à étudier jusqu'à deux heures du matin. Cela se poursuivait pendant plusieurs semaines à chaque fois que je me rendais chez lui. »

Il y a une vingtaine d'années, Rabbi Boughid passa à Paris, où il établit une communauté juive de son rite dans le dix-neuvième arrondissement, autour de la yéchiva « Torah et Ra'hamim », du nom de son Rav Rabbi Ra'hamim 'Haï 'Hawita Hacoheh zatsal, et du nom de Rabbi Moché Khal-foun Hacoheh zatsal, le Rav de Rabbi Ra'hamim. Comme un père miséricordieux et un dirigeant fidèle, il prit soin de la communauté des originaires de Djerba à Paris dans les moindres détails, et surtout il portait sur ses épaules le joug de l'éducation de la jeune génération à Paris.

A son arrivée à Paris, la communauté lui proposa de fonder pour lui une magnifique synagogue où il pourrait se fixer pour prier et étudier. Mais il refusa, disant qu'il y avait partout de nombreuses synagogues. « Je voudrais une yéchiva qui se consacre uniquement aux études sacrées. » C'est ainsi qu'il fonda sa yéchiva, sans aucun mélange d'études profanes, en renonçant pour cela à tous les budgets et à l'aide de l'état.

Environ deux ans après la fondation des établissements éducatifs, Rabbi Boughid 'Hanina voulut tout à coup en urgence réunir les dirigeants de la communauté et les rabbanim, sans ajouter un mot sur le but de cette réunion. Une fois tous les invités arrivés et installés, alors qu'il avait à ses côtés Rav Tsvi Amar, le président de la communauté juive de France, le Rav zatsal fit sortir un document écrit de sa main où il s'adressait aux dirigeants de la communauté pour leur

demander de s'engager par la présente à ne pas faire entrer d'études profanes dans le programme d'études de nos yéchivot, mais à soutenir uniquement les études sacrées selon notre tradition, génération après génération. Rabbi Boughid 'Hanina, dans sa grande sagesse, obligea tous les présents à signer ce document, bien qu'alors il n'y ait nullement eu lieu de craindre que le gouvernement veuille se mêler du contenu des études. Il insista pourtant de toutes ses forces pour qu'il y ait un engagement explicite de ne pas faire rentrer du profane dans le sacré, si bien que jusqu'à aujourd'hui, ce décret important est en vigueur.

Le dirigeant de la communauté exprima son étonnement de ce rassemblement, puisqu'il était certain que l'on se conduirait de toutes façons selon le désir du Rav. Mais ce dernier maintint son exigence : « Je vous crois, et malgré tout je demande que personne ne sorte de cette pièce avant d'avoir signé le document. »

De nombreux miracles se sont attachés au nom du tsaddik, déjà de son vivant. Le Rav 'Haïm Cohen, qui avait entendu ces histoires de l'intéressé, en a raconté certaines : « Des gens de Djerba m'ont raconté ce qui est arrivé à un membre de la communauté dont le fils a été emprisonné à la suite d'un problème ayant trait au commerce. Son grand-père se révéla en rêve au père du jeune homme et lui dit : « Seul Rabbi Boughid Saadoun peut le sauver. Adresse-toi à lui pour qu'il prie pour lui. » C'est ce qui arriva. Le père du garçon s'adressa au Rav zatsal en le suppliant instamment d'intercéder pour son fils dans sa prière. Il pria pour lui et le bénit, et immédiatement, de façon miraculeuse, le garçon fut libéré. »

Sa dernière apparition publique eut lieu tout naturellement à l'importante réunion du « Centre des rabbanim d'Europe », dont la fondation et la raison d'être étaient de renforcer les remparts du judaïsme en France. Malgré sa grande faiblesse, étant soutenu par son bras droit Rabbi Chemouël 'Hori, il participa à la réunion à laquelle le Rav Yossef David Frankforter, Rav de la communauté « Adat Yereïm » à Paris, l'avait spécialement invité. Il attachait une grande importance à une réunion d'une si grande valeur, où les rabbanim de France discutaient ensemble de la façon de contribuer à renforcer les remparts du judaïsme dans l'Etat. C'était son aspiration de veiller à la pureté et à la sainteté d'Israël. Que son mérite nous protège.

Garde Ta langue

Le témoin unique et celui qui se joint

Quand un seul témoin vient témoigner au tribunal, on ne peut pas lui faire confiance, par conséquent il transgresse l'interdiction expresse d'être un seul témoin.

Celui qui se joint à un groupe de personnes habituées à dire du lachon hara, à raconter et à écouter, transgresse la mitsva d'aller selon la majorité, car c'est une mise en garde de ne pas se joindre à des transgresseurs.